

Cinquantenaire de la francophonie : le jubilé avant la traversée des siècles

Jean Paul Yongui

 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1107>

Référence électronique

Jean Paul Yongui, « Cinquantenaire de la francophonie : le jubilé avant la traversée des siècles », *Revue internationale des francophonies* [En ligne], 7 | 2020, mis en ligne le 29 mai 2020, consulté le 21 avril 2021. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1107>

Cinquantenaire de la francophonie : le jubilé avant la traversée des siècles

Jean Paul Yongui

PLAN

- I. Les forces de l'esprit du cinquantenaire
 - II. L'état des institutions actuelles : volontarisme et dysfonctionnement
 - II.1. Des progrès évidents et des résultats probants
 - II.2. Les insuffisances structurelles et opérationnelles
 - II.2.1. Le manque de visibilité de la francophonie sociopolitique
 - II.2.2. L'insuffisance d'empathie pour les étudiants francophones
 - II.2.3. Les facteurs de fragilisation du français
 - II.2.4. La crise de la pleonexia
 - III. L'indispensable renouvellement de la Charte de la Francophonie
 - III.1. La restructuration du Secrétariat général de la Francophonie
 - III.1.1. Une fonction statutaire accablante
 - III.1.2. L'indispensabilité des Secrétaires généraux adjoints
 - III.1.3. Comparaison avec le Secrétariat général des autres organisations internationales
 - III.2. L'impératif de mise à jour des habilitations du français
 - III.3. L'urgence d'une reconnaissance juridique des langues autochtones
 - III.4. La légitimation des nouvelles institutions
 - IV. Les promesses d'une francophonie inventive
 - IV.1. Projet phare et inédit : Lancement des préparatifs des 1200 ans d'existence de la langue française
 - IV.2. L'ère de développement des académies des langues autochtones
 - IV.3. L'invitation à la création d'une chaîne de télévision nycthémerale de la Francophonie
 - IV.4. L'immortalisation de la Francophonie par la pierre et le marbre
 - IV.5. Le projet de création d'une Agence de régulation de la langue française
 - V. Les nouvelles fonctions de la langue française
 - V.1. Le statut de français langue interplanétaire
 - V.2. Les fonctions cybernétiques du français
- Conclusion

TEXTE

- 1 Le retentissement qu'une communauté de vie décide de donner à un cinquantenaire reflète le degré de rayonnement de la valeur célébrée

au sein de la société contemporaine. En 2020, le peuple francophone choisira librement entre le service minimum et la démonstration de force, entre l'élitisme et l'adhésion populaire pour la célébration des cinquante ans de la Francophonie institutionnelle. L'annualité festive de la Journée internationale de la Francophonie paraît un message de fierté culturelle qui prédispose les masses populaires à une véritable osmose avec le cinquantenaire annoncé ; un frémissement observable au sein des états-majors de la sphère diplomatique et au sein de l'intelligentsia semble indiquer que l'année 2020 pourrait être un grand moment de francophonie. Toutefois, à l'heure des bilans et des projections futuristes sur les chemins de l'avenir, il est légitime de se demander si les francophones du monde entier sauront saisir l'opportunité de leur cinquantième anniversaire pour confirmer que la Francophonie est une valeur sûre de la civilisation de l'universel et surtout du monde de demain. Lorsque les Nations unies ont célébré leur cinquantenaire en 1995, la planète entière a vibré : au moins, il existe donc ce précédent pour nous encourager à faire aussi bien sinon mieux, avec l'avantage d'un petit village planétaire beaucoup plus médiatisé. Mais au-delà de cette année éminemment symbolique qui finira bien par passer, le cinquantenaire de la Francophonie nous semble avoir vocation à produire une dynamique de traversée de plusieurs siècles sans essoufflement. Nous faisons l'hypothèse que la longévité séculaire de toutes les francophonies dépendra de la qualité des idées qui émergeront du cinquantenaire de 2020. À cet égard, sachant le naufrage du nazisme et du communisme au XX^{ème} siècle, le balbutiement de l'anti- et de l'alter-mondialisme, les essoufflements intermittents du panafricanisme aussi, il serait judicieux d'avoir l'humilité de reconnaître que la Francophonie conquérante n'est pas absolument à l'abri des déconvenues. Cela dit, dans quelle mesure l'institutionnalisation a-t-elle été propice à l'implantation de la Francophonie dans le paysage des relations internationales ? Nonobstant, la francophonie des peuples se reconnaît-elle dans la Francophonie institutionnelle ? Dans la quête d'une perpétuation de nos valeurs, le questionnement de nos textes fondamentaux n'est-il pas indispensable ? La langue française, socle indiscutable de l'espace francophone, est-elle appréhendée dans la totalité de ses fonctions ? Quelles seraient les innovations nécessaires à la Francophonie de demain ?

2 **Le cadre théorique et le corpus**

3 Le concept de régulation nous a paru névralgique dans le cadre d'une entreprise de rénovation et de redynamisation de la Francophonie. Nous avons par conséquent opté pour la théorie des régulations, appliquée en première intention au domaine de la sociolinguistique :

« Mettre au point une Francophonie multipolaire, c'est favoriser l'émergence d'autres pôles que Paris. Nous proposons de ce fait un cadre théorique dans lequel la langue fonctionne et change avec cinq types de régulations : les régulations institutionnelles, les régulations sociales, les régulations culturelles, les régulations par rétroaction et les régulations structurelles » (Zang Zang, 2006, 398).

4 La théorie des régulations dépasse clairement le cadre étroit des langues et se déclare compétente sur tous les compartiments de vie de la Francophonie. Le phénomène de la régulation lui-même désigne les mécanismes de rééquilibrage interne grâce auxquels une entité contrôle ou fait contrôler son fonctionnement social : la Francophonie est au minimum dans le besoin d'une régulation à laquelle devront se greffer des innovations. Les régulations institutionnelles relèvent de l'intervention de l'État en complémentarité avec d'autres institutions ; les régulations sociales découlent de l'action des sociétés c'est-à-dire des peuples ; les régulations culturelles font apparaître une entité lambda comme le lieu de rencontre de plusieurs valeurs anthropologiques ; les régulations par rétroaction sont le fait de l'encodeur qui vérifie que le décodeur a bien reçu son message, à défaut de quoi il procède à des réajustements ; les régulations structurelles concernent l'action humaine de normalisation d'un système, ainsi que la réaction du système lui-même par autorégulation. Deux documents forment prioritairement notre corpus : la Convention de Niamey du 20 mars 1970, relative à l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique), et la Charte de la Francophonie du 23 novembre 2005, adoptée à Antananarivo. L'ossature de ce corpus est complétée par deux textes du président de la République Française Emmanuel Macron : le discours de la Journée internationale de la Francophonie du 20 mars 2018 et le discours du 11 octobre 2018 au XVII^e Sommet de la Francophonie à Erevan (Arménie).

I. Les forces de l'esprit du cinquantenaire

- 5 Les vocables « cinquantenaire » et « jubilé » sont bel et bien synonymes mais avec une portée symbolique considérablement différenciée lorsqu'on dépouille leur charge conceptuelle. Le cinquantenaire est le terme le plus approprié en français courant. Il charrie une popularité qu'il doit sans doute à l'adjectif numéral cardinal « cinquante ». Ainsi, dans sa dénotation pure et simple, le cinquantenaire n'est rien de plus ou de moins qu'un cinquantième anniversaire. Or, à l'échelle des décennies et des siècles, il se pourrait que le cinquantenaire soit le plus mystique de tous les cycles du temps. La prise de conscience de cette dimension sacrale et sacrée consacre l'originalité du jubilé par rapport à un classique cinquantenaire. En effet, selon la théologie ou mythologie juive, l'inventeur du jubilé n'est pas n'importe qui : il s'agit de Dieu en personne. La symbolique des chiffres est impressionnante dans la foulée car l'année du jubilé intervient juste après la 49^e année où « 7 » le chiffre parfait de l'Être suprême se met au carré c'est-à-dire se multiplie par lui-même. Du latin ecclésiastique « jubilaeus » lui-même issu de l'hébreu « yôbel » signifiant « sonnerie de cor », le terme « jubilé » doit sa dénotation originelle à la religion. Son évocation première dans un livre mosaïque arrange les trois religions dites révélées. Et dans la littérature de Moïse, le jubilé se définit comme une année privilégiée qui revient tous les cinquante ans. Toujours selon le texte d'origine, le jubilé est une célébration porteuse de valeurs dont il tire la richesse de sa spiritualité : c'est une année sanctifiée, une année de liberté pour tous, repos, retour au bercail, prospérité, honnêteté, sécurité, satiété, redistribution des terres, restitution des biens, charité, tolérance, foi, apaisement économique.
- 6 Le tout premier enseignement de la sacralité du jubilé est qu'un cinquantenaire est une célébration qui s'étale sur toute la longueur d'une année. Si la Francophonie veut se hisser à la hauteur de son demi-siècle d'existence, elle ne doit surtout pas commettre l'erreur stratégique monumentale de cibler les seules journées du 20 mars 2020 et du Sommet de la Francophonie de Tunis. Il faut se préparer à 365 jours de célébration dont le monde entier se souviendra.

- 7 Par bonheur, cette idée d'annualité du cinquanteaire de la Francophonie, vivement défendue par nos soins dans plusieurs cercles de réflexion ou de décision, a trouvé un écho favorable auprès de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) réunie à Monaco les 30 et 31 octobre 2019 pour sa 36^e session. Dans sa « Résolution sur le cinquanteaire de la Francophonie », la CMF a clairement déterminé la durée des festivités :

« Nous, Ministres participant à la 36^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunis à Monaco les 30 et 31 octobre 2019, [...] décidons : 1. que le 20 mars 2020 sera célébré à Niamey, "village natal de la Francophonie" ; 2. que le cinquantième anniversaire de la Convention de Niamey sera célébré tout au long de l'année 2020 avec, en point d'orgue, le XVIII^e Sommet de la Francophonie à Tunis » (CMF OIF, 2019).

II. L'état des institutions actuelles : volontarisme et dysfonctionnement

- 8 L'inclination à la critique des dysfonctionnements pourrait nous faire oublier qu'en cinquante ans, la Francophonie a accompli des progrès considérables.

II.1. Des progrès évidents et des résultats probants

- 9 Une rétrospective des actions de la Francophonie institutionnelle nécessiterait des dizaines de monographies. La tribune à nous offerte ici n'est évidemment pas l'espace approprié pour un bilan d'une telle ampleur. Quelques faits saillants peuvent néanmoins être mis en exergue. De 1970 à aujourd'hui, le nombre de pays a proprement quadruplé en passant de 22 États membres fondateurs à 88 pays adhérents. Selon le *Rapport 2018 La langue française dans le monde*, la Francophonie dénombre 300 millions de locuteurs actuellement. L'espace économique francophone compte quant à lui 540 millions d'habitants. Jusqu'en 1986, l'ACCT limite son action aux affaires cultu-

relles et techniques. Au cours de la même année, la francophonie politique voit le jour avec l'organisation du premier Sommet de la Francophonie à Versailles. Tunis 2020, au titre de XVIII^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, sera le reflet du chemin parcouru, de l'engagement politique des États au plus haut niveau depuis 34 ans. Plusieurs institutions spécialisées, patiemment mises en place, sont le fruit d'une quête réelle du mieux-être des populations. La Confemen (Conférence des ministres de l'éducation nationale des pays francophones), fondée en 1960, est la plus ancienne institution francophone. Depuis sa création, elle a organisé 58 réunions des ministres de tutelle. L'Association internationale des maires francophones (AIMF), créée en 1979, ne comprenait que 20 villes fondatrices au départ. L'AIMF en 2018 rassemble 51 pays et est devenue forte de 294 villes ou groupes de villes membres. L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), créée en 1961, regroupe déjà 909 établissements d'enseignement supérieur répartis dans 113 pays. L'IFEF (Institut de la Francophonie pour la Formation et l'Éducation), créé en 2015 et fonctionnel depuis 2017, est destiné à fédérer tous les efforts de l'espace francophone en matière de diffusion du savoir et du savoir-faire. L'IFEF hérite des programmes phares mis en œuvre pour l'encadrement de la jeunesse, à savoir IFADEM (Initiative Francophone pour la Formation à Distance des Maîtres), Élan-Afrique (Écoles et langues nationales en Afrique), FIJ (Formation et Insertion professionnelle des Jeunes), PAIRE (Programme d'Appui aux Innovations et Réformes Éducatives). L'IFADEM implique déjà 15 pays d'Afrique subsaharienne, 1 300 000 élèves environ, 36 200 enseignants formés, plus de 160 000 ouvrages et dotations pédagogiques. Élan-Afrique concerne 225 000 élèves, 6 000 enseignants, environ 2500 écoles et 3500 classes bilingues. La FIJ a touché 300 000 jeunes et formé 1000 enseignants ; enfin, le PAIRE est un très jeune programme qui s'étend actuellement à six pays d'Afrique (Tanawa, 2017, 30-41). Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) a été mis sur pied pour préparer et organiser les Jeux de la Francophonie dont la première édition a eu lieu en 1989 au Maroc. Lesdits Jeux croissent en popularité, se déroulent à une fréquence quadriennale et seront rendus à leur 9^e édition en 2021. Le principal opérateur médiatique de la Francophonie est TV5Monde, le consortium audiovisuel composé par France Télévisions, France Médias Monde, RTS (Radio-Télévision Suisse), RTBF (Radio-Télévision belge francophone), Socié

té Radio-Canada, Télé-Québec, Arte France, INA. TV5Monde couvre plus de 220 territoires et pays et diffuse dans plus de 360 millions de foyers. La moyenne hebdomadaire de son audience est de 60 millions de téléspectateurs environ (Fall, 2018, 23). Enfin, jusqu'au niveau de son organisation interne, l'OIF a institué plusieurs directions de programme, dans le souci du traitement permanent d'une variété de secteurs de la vie moderne. L'OIF développe aussi une vision mondiale par la mise en place de plusieurs unités hors siège. Des représentations permanentes défendent ainsi les intérêts de la Francophonie dans les hauts lieux de la diplomatie mondiale : Addis-Abeba, Bruxelles, Genève, New York, Vienne. Une demi-douzaine de bureaux régionaux constitue des postes avancés dans plusieurs continents : Antananarivo, Bucarest, Hanoï, Libreville, Lomé, Port-au-Prince. La langue française est bien introduite dans les organisations internationales où elle figure régulièrement parmi les langues officielles et les langues de travail. La diplomatie active de l'OIF a pourvu à la publication d'un *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* et à la mise en place d'un GAF (Groupe des Ambassadeurs francophones) dans les grandes capitales diplomatiques. Ces quelques clichés de la gouvernance de la Francophonie sont la marque d'une véritable aspiration à l'utilité publique. Néanmoins, la Francophonie apparaît aussi comme un projet universel gigantesque qui souffre à certains égards d'un éparpillement des initiatives, d'une panne de charisme, d'une carence de vision et surtout d'un déficit d'efficacité.

II.2. Les insuffisances structurelles et opérationnelles

- 10 Les institutions francophones peinent à convaincre, non de leur bien-fondé, mais de leur efficacité réelle face aux besoins des peuples francophones en matière de démocratie, d'alimentation, de santé, d'éducation, de développement technique et environnemental.

II.2.1. Le manque de visibilité de la francophonie sociopolitique

- 11 Il n'était plus tenable de limiter la Francophonie à l'action culturelle et technique, si bien qu'elle a dû se politiser. La volonté de lutter pour

un monde politiquement plus juste a conduit à la mise en place, à l'OIF, d'une *direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique* en remplacement de la *direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme*. Mais loin de toute autosatisfaction, on peut se demander comment le peuple francophone perçoit la posture politique et diplomatique de l'OIF ; l'extrême prudence sur les sujets d'actualité brûlante donne parfois le sentiment que l'orientation politique du Secrétariat général de l'OIF a été vendue comme un mirage aux francophones. Ou alors, ce sont les médias qui ont exagéré le rôle politique du Secrétaire général... La Francophonie institutionnelle souffre d'une carence de communication qui aboutit à un manque de visibilité de certaines de ses actions, notamment sur le plan économique. Quel est l'impact d'une concertation des maires francophones sur l'embellissement des grandes villes ? De mai 1979 à décembre 2019, l'AIMF totalise 39 assemblées générales et 89 réunions de bureau (AIMF 2019). Mais aux piétons et automobilistes victimes des routes crevassées, déchaussées, insalubres et poussiéreuses, aux automobilistes victimes de l'engorgement du trafic par manque de routes, comment expliquer l'utilité et surtout l'efficacité de l'AIMF ? L'évidence, c'est que beaucoup d'usagers de la route, scandalisés par un tel délabrement du réseau routier en plein XXI^e siècle, ne soupçonnent même pas l'existence d'une telle association. Les conclaves des maires dans les hôtels luxueux laissent logiquement les populations dans l'indifférence. Par contre, des maires francophones, avec tee-shirts et casques ou casquettes à l'effigie AIMF, à pied eux-mêmes dans les rues, lançant des bulldozers et des camions à l'étendard AIMF dans la restauration ou la construction des routes, voilà une image qui marquerait les esprits et rendrait visible une action économique de la Francophonie. Une délégation de maires francophones, venant participer à l'aménagement des espaces verts dans une ville, voilà une image que les populations retiennent. Justement, l'excès de bureaucratie empêche une francophonie de proximité. Les palais, les hôtels étoilés, les amphithéâtres et les immeubles ministériels sont devenus le théâtre monopolistique des opérations francophones au détriment du travail de terrain. Dans son discours du 20 mars 2018, Emmanuel Macron souligne le gouffre qui se creuse entre la bureaucratie et les quartiers :

« Récemment, j'ai été sur ce sujet interpellé par le recteur de l'université de Dakar, Monsieur Thioub. Il m'a fait remarquer justement que l'Institut français de Dakar est sagement adossé à l'ambassade de France dans un quartier devenu calme où il se passe moins de choses qu'il y a quelques décennies. Il nous faut donc retrouver les bons lieux et notre diplomatie culturelle sera appelée à aller chercher les gens là où ils sont, dans les quartiers parfois éloignés du centre, dans les lieux où bat le pouls de la vraie vie car l'heure n'est plus à une diplomatie culturelle cantonnée dans les beaux quartiers et dans les bâtiments officiels » (Macron, 2018a, 20).

II.2.2. L'insuffisance d'empathie pour les étudiants francophones

- 12 Sur un tout autre plan, à qui profite l'Agence universitaire de la Francophonie ? Peut-être plus aux enseignants qu'aux étudiants. L'avènement de l'AUF a propulsé des enseignants-chercheurs en termes de reconnaissance scientifique. D'autres professeurs d'université ont accédé à des postes de responsabilité. Ces ascensions professionnelles alimentées d'une ouverture à la communauté scientifique internationale constituent une évolution appréciable des conditions de travail des professeurs de l'enseignement supérieur. Un enseignant-chercheur bien outillé profite forcément à ses étudiants. Quant à l'action de l'AUF en faveur des étudiants, on a l'impression qu'elle ne s'est pas beaucoup intéressée à la qualité de vie des étudiants. L'aide à l'apprentissage et à la recherche fonctionne sous forme de documentation livresque, de documentation numérique, d'équipement des laboratoires, d'offres de bourses aux apprentis-chercheurs etc. Nonobstant, la communication officielle de l'AUF se focalise trop souvent sur le campus, comme pour refuser de regarder en dehors, peut-être pour ne pas heurter les gouvernements notoirement sensibles aux rapports produits à l'international. Des universités d'État n'ont pas été inquiétées dans leur qualité de membres de l'AUF après avoir fait traverser une dizaine à une quinzaine d'années sans bourses mensuelles aux étudiants. Aucun moyen ne permettait à ces étudiants de se faire entendre des officiels de l'AUF qui se limitent aux échanges dans les bureaux et les laboratoires lorsqu'ils sont en visite dans les universités du réseau francophone. À peine un intérêt pour les amphithéâtres. Or, il faut aller plus loin. La philosophie d'une Francophonie

de terrain commande que les missions de l'AUF parcourent les cités universitaires publiques et privées pour évaluer les conditions de vie des étudiants. Entre les étudiants des pays avancés de la Francophonie et les étudiants des pays pauvres, l'écart de la qualité de vie est manifestement grand. Si l'étudiant parisien a des soucis de logement pour des raisons liées à la vie chère de la capitale française, ce n'est pas l'étudiant tiers-mondiste évoluant dans un milieu précaire qui sera à l'abri.

II.2.3. Les facteurs de fragilisation du français

- 13 Le français reste incontestablement une langue de grande communication internationale dont la diffusion est assurée par des outils multiples et puissants. Néanmoins, son expansion s'accompagne d'une réalité périphérique complexifiée par le multiculturalisme et des technologies qui n'ont de cesse de métamorphoser la société. La crise du français concerne à la fois son génie et la logistique qui accompagne son expansion. Sur le plan intrinsèque, on observe une néologie fertile qui n'est pas encore maîtrisée même si une certaine opinion scientifique la considère comme un enrichissement de l'état de la langue. La dysorthographe se répand comme une épidémie. À l'issue d'une dictée, la pléthore de fautes est devenue le résultat naturel auquel aboutit l'élève évalué. Les instituteurs et les professeurs de lettres tirent la sonnette d'alarme sans vraiment être écoutés. Et quand enfin, dans un colloque, un symposium ou un débat radiophonique ou télévisé, on aborde la question de la baisse de niveau en français écrit, le bouc émissaire est vite trouvé : la télévision, les jeux vidéo et Internet qui abrutiraient les jeunes. La pratique des sms (short message service) est également mise à l'index. Le langage sms ou « texting » (Rheingold, 2005) est une nouveauté de la civilisation cybernétique qui participe activement à ce que Jacques Anis (1991-1993) appelle les *mutations du lire-écrire*. Les rédacteurs des textos sont justement appelés les « texters ». C'est l'ensemble des sociétés francophones qui se trouvent brusquement confrontées à la redéfinition du contexte d'acquisition de la langue française, les nouvelles technologies ayant généré une nouvelle civilisation de l'écriture qui se soustrait au diktat des grammaires classiques et des dictionnaires de langue. Au niveau de la logistique, la promotion du français se

heurte à une pénurie critique du livre en Afrique subsaharienne particulièrement. La compensation aurait pu provenir de la démocratisation des NTIC ; malheureusement, la fracture numérique n'épargne pas les pays pauvres ou en voie de développement, ce qui complique davantage l'accès des apprenants à un français de qualité. Parmi les générations victimes de la baisse de niveau en français se comptent désormais des promotions d'enseignants qui nécessitent eux-mêmes un recyclage. Le programme IFADEM par exemple ne juge pas superflue l'auto-évaluation des enseignants. Dans sa classification des grammaires, Dirven distingue notamment la *grammaire de l'enseignant*. Reprenant à leur compte cette terminologie, Germain et Séguin (1998, 49) donnent de cette grammaire la définition suivante : « La grammaire de l'enseignant renvoie au degré de connaissance que possède celui-ci de la grammaire, en tant que connaissance intériorisée, de la langue enseignée ». S'il arrive parfois qu'un enseignant évite de s'attarder sur certaines complexités grammaticales, c'est bien parce qu'il n'a qu'un certain *degré de connaissance* de ces subtilités grammaticales. Tout en invitant les enseignants de français à se remettre en question et à se recycler, Gervais Mendo Ze (2007, 51-52) désigne leur propre qualification comme source d'insécurité linguistique. Enfin, la Francophonie est appelée à constituer un espace communautaire avec des pays disséminés sur les cinq continents. De ce fait, elle a le gigantisme d'un empire. Le rapprochement entre les peuples, qui n'est déjà pas chose aisée, se complique quand la trans-humance internationale reste l'apanage d'une minorité d'individus.

II.2.4. La crise de la pleonexia

- 14 Toute entité qui prend les proportions d'un empire se trouve confrontée à la *pleonexia*, une force qui renverse les systèmes étatiques les mieux organisés quand elle n'est pas bien apprivoisée. Esther Rogan (2013) définit la *pleonexia* comme la tendance à avoir plus. À l'échelle des États, cette tendance se manifeste par l'agrandissement continu voire insatiable d'un territoire. La *pleonexia*, perçue comme une quête de puissance au début de la constitution d'un empire, entre toujours dans une phase de turbulences lorsque les territoires de l'empire se multiplient et amplifient son aire géographique. Le danger le plus immédiat est le caractère incontrôlable des territoires. Si cette « incontrôlabilité » se confirme, l'empire entre dans

une phase de décadence. Le danger le plus grave est la désintégration de l'empire. Préoccupé par la Francophonie, un autre ensemble construit sur la tendance à avoir plus, Robert Chaudenson (2005) évoque ce risque d'effondrement : « la "pleonexia" menace les grands empires qui finissent par s'écrouler du fait même de leur expansion ». L'espace francophone souffre donc de sa propre pleonexia. Malgré les institutions, malgré le foisonnement de belles idées et malgré l'impressionnant florilège d'hommes de qualité, la Francophonie ne parvient pas encore à trouver la cohérence programmatique et la cohésion nécessaire pour générer des réponses à la hauteur de son implantation mondiale.

III. L'indispensable renouvellement de la Charte de la Francophonie

- 15 La solution à plusieurs difficultés systémiques réside aujourd'hui dans le réaménagement du texte fondamental de la Francophonie : « Pour mener tous ces combats, je souhaite que nous nous donnions pour objectif de réviser la charte de la Francophonie. Un travail collectif de réflexions et de propositions pourrait être lancé par la direction de l'OIF et par la présidence arménienne pour ainsi adapter notre pacte social aux nouveaux enjeux du XXI^{ème} siècle » (Macron, 2018b, 8). La Charte d'Antananarivo, loi fondamentale de la Francophonie depuis 2005, a déjà le mérite d'exister et de fonctionner. Elle a été précédée dans ce statut par la Convention de Niamey de 1970 qui comprenait déjà une Charte en annexe. Notre Charte étant, pour la communauté francophone, l'équivalent de la Constitution pour un pays, il est capital de la recharger d'une dynamique locomotrice utile aux générations actuelles et à la postérité la plus lointaine possible. Les amendements impératifs de la Charte d'Antananarivo concernent le secrétariat général de l'OIF, la langue française et les langues autochtones.

III.1. La restructuration du Secrétariat général de la Francophonie

- 16 Les lourdes charges du Secrétaire général créent la nécessité d'une désignation d'au moins deux Secrétaires généraux adjoints idéalement élus par le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement ou, faute de mieux, nommés par celui-ci sur proposition du secrétaire général. Quelques raisons plausibles soutiennent cette proposition.

III.1.1. Une fonction statutaire accablante

- 17 La Charte d'Antananarivo 2005 a fait du Secrétaire général de notre organisation le factotum de la Francophonie, ce qui constitue une mission disproportionnée et intenable. 22 attributions lui sont assignées en lien avec son statut, ses fonctions politiques et ses fonctions de coopération. Michaëlle Jean, la Secrétaire générale du quadriennium 2015-2018, a rencontré 75 des Chefs d'État et de gouvernement des 84 pays de l'Organisation au cours de son mandat. Ceci donne une première image du poids écrasant de la fonction. Par ailleurs, le Secrétaire général doit veiller sur 47 accords de coopération signés avec 47 organisations internationales parmi lesquelles l'ONU qui est forte de 193 États membres. Il développe une collaboration quotidienne et événementielle avec les instances de la Francophonie (Sommet des Chefs d'État et de gouvernement, Conférence ministérielle de la Francophonie [CMF], Conseil permanent de la Francophonie [CPF]), les deux conférences ministérielles permanentes (CONFEMEN, CONFESJES), l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et les quatre opérateurs (AIMF, TV5, Université d'Alexandrie, AUF). Il est au cœur d'un partenariat actif avec 127 associations de la société civile accréditées auprès de l'OIF, ainsi que 16 réseaux institutionnels fédérant environ 600 « institutions-membres » dans une soixantaine de pays. De plus, la gouvernance de la Francophonie repose à ce jour sur 642 documents, soit 16 585 pages de lecture. Cette documentation intègre notamment 292 rapports, 149 résolutions, 47 accords de coopération, 38 déclarations, 14 statuts, 9 règlements, 3 chartes parmi lesquelles la Charte fondamentale et deux chartes professionnelles etc. Le Secrétaire général de l'OIF ne peut soutenir une action efficace s'il n'est pas secondé.

III.1.2. L'indispensabilité des Secrétaires généraux adjoints

- 18 L'élection ou la nomination de Secrétaires généraux adjoints ne constitue ni plus ni moins qu'un retour à l'esprit de la Convention de Niamey de 1970. En effet, la Charte annexée à ladite Convention de l'ACCT avait institué les postes de Secrétaires généraux adjoints. En supprimant ces postes 35 ans plus tard, la Charte d'Antananarivo 2005 a provoqué une reculade. La Charte de Niamey 1970 dispose ceci à l'article 17 :

« 1. Le Secrétariat comprend le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints. Le Secrétariat est assisté du personnel administratif et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'Agence.

2. Le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints sont nommés par la Conférence générale pour une période de quatre ans aux conditions qui seront approuvées par la Conférence.

Leur mandat est renouvelable deux fois.

3. Le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints assument de concert la direction de l'Agence. Le Secrétaire général préside les réunions du Secrétariat. Il représente l'Agence dans les actes officiels (ACCT, 1970, 14). »

- 19 Bien évidemment, on peut reprocher à la Charte de Niamey de ne pas spécifier les domaines d'intervention, les attributions et le nombre des secrétaires généraux adjoints. Pour y remédier, nous proposons la création, par la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), de deux postes de Secrétaires généraux adjoints. Ayant constaté le délaissement de la politique linguistique, du réseau associatif, des affaires humanitaires et de la prospective scientifique et technologique au niveau de l'organigramme, nous suggérons la désignation de : un Secrétaire général adjoint à la politique linguistique et au réseau associatif ; un Secrétaire général adjoint à l'humanitaire et à la prospective. Les Secrétaires généraux adjoints (SGA) ne seront pas de nouveaux bureaucrates pantouflards. Lorsque le cyclone Idai a touché le Mozambique, pays observateur de la Francophonie, dans la nuit du 15

au 16 mars 2019, faisant environ 217 morts, 1,7 million de sinistrés et 400 000 personnes déplacées (Magdelaine, 2019), même un simple communiqué de presse de compassion a fait défaut au site officiel de l'OIF. Aucune descente sur le terrain n'a été officiellement signalée. Un SGA en charge de l'humanitaire aurait permis de mener un minimum d'actions en ces circonstances tragiques.

III.1.3. Comparaison avec le Secrétariat général des autres organisations internationales

- 20 Au cœur du système des Nations unies, le cabinet du Secrétaire général de l'ONU est composé de 45 Secrétaires généraux adjoints. Ces 45 personnes ont le titre ou le grade de Secrétaire général adjoint des Nations unies. Il s'agit précisément d'une vice-Secrétaire générale, de 12 Secrétaires généraux adjoints qui en ont le titre, de deux sous-Secrétaires généraux et de 30 Secrétaires généraux adjoints qui en ont le rang (Directeur exécutif du PNUD, Haut-Commissaire aux droits de l'Homme etc.). Ce cabinet encore nommé Conseil de gestion est en fait un gouvernement dont tous les SGA sont des figures politiques. Certains esprits pourraient objecter que la comparaison entre l'OIF et l'ONU est disproportionnée. D'autres exemples leur conviendraient probablement.
- 21 Le Secrétariat général du Commonwealth compte un Secrétaire général secondé de trois Secrétaires généraux adjoints (ou vice-Secrétaires généraux). Les trois Secrétaires généraux adjoints du Commonwealth s'occupent séparément des affaires politiques, des affaires économiques et des affaires sociales. En 1965, le Commonwealth ne comptait qu'un vice-Secrétaire général. De 1966 à 2013, il a fonctionné sans interruption avec deux vice-Secrétaires généraux. Depuis 2014, le Secrétaire général du Commonwealth est secondé de trois vice-Secrétaires généraux. Ceux-ci sont élus par les Chefs de gouvernement, par le truchement du groupe des hauts-commissaires en poste à Londres.
- 22 Le Secrétariat général de la Ligue des États arabes (LEA) est constitué d'un Secrétaire général et de quatre Secrétaires généraux adjoints. Ceux-ci sont précisément en charge des secteurs ci-après : affaires économiques, communication et médias, direction du Centre LEA (Ligue des États arabes) de Tunis, affaires palestiniennes. La Commu-

nauté des pays de langue portugaise (CPLP) est dirigée par un Secrétaire exécutif assisté d'un Secrétaire exécutif adjoint dont les attributions sont clairement définies à l'article 13 des statuts. La Francophonie rassemble 88 pays adhérents contre 53 pour le Commonwealth, 22 pour la Ligue des États arabes et 9 pour la Communauté des pays de langue portugaise. Même en faisant abstraction de l'ONU qui compte 193 États membres, on comprend que l'absence de Secrétaires généraux adjoints aux commandes de la Francophonie est une situation inappropriée.

- 23 Quoique moderne, le texte de la Charte d'Antananarivo comporte des lacunes véritablement insolites. À titre d'exemple, ladite Charte n'a aucunement prévu le scénario d'une vacance de poste brutale au Secrétariat général de la Francophonie (démission, longue indisponibilité pour maladie, disparition subite etc.). Il est franchement étonnant que cette disposition prévue par de simples associations de nos quartiers et villages ne figure pas dans cette loi fondamentale. Les vides juridiques en ce qui concerne la langue française sont encore plus renversants.

III.2. L'impératif de mise à jour des habilitations du français

- 24 La promotion de la langue française est souvent présentée comme la raison d'être originelle et vocationnelle de la Francophonie, ce que renie totalement le texte actuel de notre Charte. Celle-ci s'illustre par l'absence complète d'une disposition juridique sur la promotion de la langue française. En effet, le préambule de la Charte, que nous paraphrasons ici, présente le français comme un précieux héritage, le socle de la francophonie, un outil de communication, un moyen d'accès à la modernité, une langue qui se développe au XXI^e siècle simultanément avec des valeurs universelles, qui rayonne grâce aux militants, aux organisations publiques et privées. L'article 13 de la version actuelle de la Charte indique que le français est la langue officielle et de travail des institutions et des opérateurs de la Francophonie. Le titre I justement intitulé « Les objectifs » assigne à la Francophonie institutionnelle sept objectifs dont la promotion du français est totalement absente. Lesdits objectifs sont :

« i/ l'instauration et le développement de la démocratie ; ii/ la prévention, la gestion et le règlement des conflits ; iii/ le soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; iv/ l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; v/ le développement de la solidarité par la coopération multilatérale ; vi/ le rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; vii/ la promotion de l'éducation et de la formation. »

- 25 Il est totalement clair que la promotion de la langue française n'est pas une section thématique de la Charte, d'où le statut de parent pauvre de la Francophonie que subit souvent la langue française au sein d'un espace culturel qu'elle a pourtant fondé.
- 26 La lecture attentive de la Charte qui fait autorité depuis 2005 révèle une autre surprise qui conforte la réalité d'une fragilisation du français : aucune des 22 attributions du Secrétaire général de la Francophonie ne porte sur la promotion de la langue française. Effectivement, aucune ligne de la Charte de la Francophonie ne confie au Secrétaire général la moindre responsabilité en matière de politique linguistique. La langue française est la première victime de cette omission ainsi que les langues partenaires à sa suite. La Charte actuelle octroie au Secrétaire général dix attributions à l'article 6 relatif à son statut, cinq attributions à l'article 7 sur ses fonctions politiques et sept attributions à l'article 8 sur ses fonctions de coopération. Aucune ligne, aucun article n'évoque la politique linguistique encore moins la promotion de la langue française. Une nouvelle version de la Charte doit absolument remédier à cette omission.

III.3. L'urgence d'une reconnaissance juridique des langues autochtones

- 27 Les langues autochtones de la Francophonie ne disposent d'aucun statut juridique dans notre loi fondamentale. Le texte actuel déclare en son titre I : « La Francophonie respecte la souveraineté des États, leurs langues et leurs cultures ». L'objectivité de cette posture est évidemment respectable. Mais l'absence totale d'initiative de la Charte montre qu'elle désengage complètement la responsabilité de l'OIF vis-à-vis de nos langues régionales, vernaculaires dont la situation est souvent inconfortable voire précaire. Pourtant, le discours poli-

tique officiel affirme que le français coexiste avec des *langues partenaires* dans l'espace francophone. Ce partenariat linguistique devrait être formellement reconnu dans le texte fondamental. Une telle mention relève d'ailleurs du minimum faisable. Car, les peuples autochtones de la Francophonie sont en droit d'attendre une meilleure prise en charge de leurs langues comme le reconnaît Emmanuel Macron lors de son discours à l'Institut de France :

« La Francophonie doit faire droit aux autres langues, en particulier aux autres langues européennes mais à toutes les langues que la mondialisation fragilise ou isole. La Francophonie, c'est ce lieu où les mémoires des langues ne s'effacent pas, où elles circulent. Et notre mission est donc bien celle de continuer à traduire, d'accroître les traductions dans un sens et dans l'autre, d'être ce point de passage qui nous fait dans la Francophonie, mais aussi de défendre le wolof, le mandingue, le bassa, le lingala, le kikongo, le swahili, tous les créoles – mauricien, guadeloupéen, haïtien, martiniquais, réunionnais –, des langues qui, comme le français, rassemblent des millions de locuteurs au-delà des frontières et contribuent à la circulation des savoirs et des cultures. [...] Le français ne peut se développer que dans ce plurilinguisme, que dans ces traductions permanentes. Il nous faut donc aussi faire des dictionnaires dans chacune de ces langues, pousser nos diplomates et nos concitoyens à les apprendre dans le même sens d'hospitalité d'une langue à l'autre et accepter là encore que ces langues qui fécondent le regard porté sur le monde existent et soient pleinement reconnues » (Macron, 2018a, 17).

- 28 Le président français Emmanuel Macron trouve les mots justes pour décrire un besoin qui doit prendre la figure du droit dans nos textes communautaires.

III.4. La légitimation des nouvelles institutions

- 29 La communication du président de la République Française, le 20 mars 2018 à l'Académie française, fut de fait un discours de politique générale sur la Francophonie. La méthode peut faire débat parce qu'on se serait attendu à un tel discours lors d'un Sommet, au nom des pairs du président orateur, ou à l'occasion du même 20 mars, mais par la voix consensuelle du Secrétariat général de la Francopho-

nie. Tout compte fait, la forme protocolaire qui a prévalu est celle que l'histoire retiendra. Le discours du 20 mars 2018 crée de nouvelles institutions qui doivent prendre place dans la Charte : le laboratoire de la Francophonie, le Collège des francophonies, les académies nationales de la francophonie, une Maison des étudiants francophones, les États généraux de l'édition en français.

IV. Les promesses d'une francophonie inventive

- 30 À présent que la Francophonie quinquagénaire ambitionne légitimement de relever le défi de la traversée des siècles, l'intelligence créatrice doit être mise à contribution. Il s'agit concrètement de déployer une inventivité capable de maintenir la Francophonie parmi les valeurs actuelles des générations du monde de demain. C'est par la véritable inventivité que l'on peut concrétiser « une Francophonie au summum de ses potentialités » (Mushikiwabo, 2018). À notre humble avis, la perpétuation de la Francophonie passe par une carte maîtresse irremplaçable : la langue française dont le formidable atout est de posséder une expérience millénaire. Par conséquent, nous proposons que le cinquantenaire de la Francophonie serve au lancement d'un événement éminemment grandiose, en l'occurrence les 1200 ans de la langue française.

IV.1. Projet phare et inédit : Lancement des préparatifs des 1200 ans d'existence de la langue française

- 31 Le 14 février 2042, le français atteindra ses 1200 ans d'existence. Il s'agit, ni plus ni moins, d'un dodécacentaire de vie dont deux petites décennies nous séparent désormais. La solennité des 1200 ans du français ne permet pas d'aborder cet anniversaire exceptionnel dans la précipitation. En solennisant déjà un centenaire, la Francophonie pérennisera subtilement la langue française en ce qu'elle préparera les siècles futurs à des commémorations similaires. Le dodécacentaire du français est véritablement une première dans la mesure où jamais une langue du monde n'a célébré solennellement un

millénaire. La Francophonie inaugurera donc un nouveau mode de glorification des langues internationales et des civilisations. Les pays germaniques lui emboîteront le pas en 2065 pour les 1300 ans de la langue allemande. En 2075, le portugais fêtera ses 1300 ans, avec le Portugal et le grand Brésil aux premières loges de ces festivités. En 2080, l'anglais fêtera ses 1400 ans d'existence officielle : les États-Unis, le Royaume-Uni et le Commonwealth seront naturellement les chefs de file de cette commémoration anglo-saxonne. En 2104, l'espagnol, qui n'a pas exploité l'opportunité de 2004, célébrera ses 1300 ans. Nous n'avons pas parlé de l'hébreu (vieux de 3700 ans), de l'arabe (crédité de 2400 ans) et du chinois (écrit depuis 6000 à 7000 ans), langues pour lesquelles les années terminées par deux ou trois zéros sont idéales pour célébrer les millénaires ou les centenaires, tellement elles sont anciennes. Pourquoi est-il si important de célébrer les 1200 ans du français ? Tout simplement parce que l'accès d'une langue à un millénaire de vie est un atterrissage dans la cour des grandes civilisations de l'humanité. Le français n'ayant fêté ni son millénaire, ni son hendécacentaire (1100 ans), ses 1200 ans s'imposent comme une escale grandiose de la chronologie universelle. Le français n'est-il pas la langue qui a réussi à refléter la civilisation de l'universel ? À travers la langue française en 2042, c'est l'humanité la plus ancienne et la plus universelle qui ouvrira le concert de célébration de toutes les civilisations millénaires. Selon la formule de Gabriel de Broglie (2002, 3) lors de son hommage à Léopold Sédar Senghor, il faut « renouer avec la tradition immémoriale qui fait procéder le français du latin, lui-même du grec, qui est lui-même d'origine égyptienne et à travers l'Égypte ancienne, d'origine éthiopienne, c'est-à-dire noire. Assurément, il n'y eut pas un seul acte fondateur de notre langue mais plusieurs » (Macron, *ibid.*, 4) ; pour cette raison même, toutes les étapes décisives du rayonnement du français seront exaltées. Mais au final, en 2042, les vivants, les fœtus et les ancêtres fêteront les 1200 ans d'une langue dont les origines traçables remontent à 10 000 ans avant Jésus-Christ.

IV.2. L'ère de développement des académies des langues autochtones

- 32 La création d'un Collège des francophonies et la mise en place imminente d'académies locales de la francophonie impliquent une autre urgence : l'implantation des académies des langues autochtones. Cette idée de Maurice Tadadjeu (1985, 197-198) est plus que jamais auparavant d'une actualité brûlante. Aujourd'hui que le français va renforcer son influence par l'installation d'académies locales de la francophonie, les langues autochtones doivent éviter l'asphyxie en donnant le jour à leurs propres académies. Pour des tours de Babel comme le Cameroun fort de 278 langues autochtones et la République Démocratique du Congo pourvue de 215 langues nationales (Leclerc, 2017), la fondation de ces académies des langues locales sera non seulement une planche salutaire à la préservation de la diversité linguistique, mais aussi un puissant levier économique créateur de richesses et d'emplois.
- 33 Selon les méthodes de recensement, on distingue entre 3000 et 7000 langues dans le monde. Les projections les plus alarmistes prédisent la disparition d'ici 2100 de 90 % des langues pratiquées aujourd'hui. On distingue 200 langues éteintes depuis les trois dernières générations, 538 langues en situation critique, 502 langues sérieusement en danger, 632 langues en danger et 607 langues vulnérables (ibid.). La Francophonie, qui héberge environ 2160 langues, a une grosse responsabilité dans la préservation des milliers de langues autochtones aujourd'hui menacées à travers le monde.

IV.3. L'invitation à la création d'une chaîne de télévision nycthémerale de la Francophonie

- 34 Cette proposition bouscule les certitudes des esprits qui savent que TV5 fait partie des opérateurs de la Francophonie et assure donc valablement toutes les missions vouées à la cause francophone. Les mérites de TV5Monde ont d'ailleurs été évoqués en amont du présent article. Il se trouve néanmoins que TV5 est plus une chaîne généraliste qu'une chaîne thématique. Non seulement c'est une télévision

dont la couverture médiatique est universelle, mais elle se veut le reflet de l'actualité mondiale. Une telle orientation éditoriale ne lui permet pas de faire connaître la Francophonie institutionnelle et la francophonie des peuples comme il se doit. Une chaîne d'information en continu, principalement centrée sur la Francophonie, constitue en revanche une vitrine de l'action quotidienne de l'Organisation. Il est juste que la télévision informe les populations de la gouvernance du Secrétaire général, des initiatives et des réalisations de l'OIF, du dynamisme des réseaux institutionnels. La connaissance de la marche de l'Organisation ne devrait plus rester une affaire d'initiés condamnés à se contenter d'Internet. Durant la décennie 1990, Ted Turner, alors directeur de CNN, révolutionna l'information en indiquant qu'elle est idéalement l'actualité à la seconde près, et non une heure après. Que des informations de notre Organisation parviennent aux populations francophones des semaines ou des mois plus tard ne nous honore pas forcément. Une chaîne d'information en continu, nyctémérale car totalement vouée à la Francophonie 24h/24, va considérablement réduire la distance entre les peuples francophones et faciliter la matérialisation de la connaissance mutuelle entre les hommes et les femmes de nos pays.

IV.4. L'immortalisation de la Francophonie par la pierre et le marbre

- 35 En octobre 2002, le président français Jacques Chirac et le Secrétaire général élu de la Francophonie, Abdou Diouf, popularisèrent, à l'international, l'idée de « maison de la Francophonie » déjà expérimentée à Vancouver au Canada. De leur engouement pour la construction d'un siège parisien provient l'ambition d'un réseau international des maisons de la Francophonie. Il en existe déjà à Erevan, Lyon, Monastir, Paris, Toronto, Tunis notamment. Les villes d'Alexandrie, Beyrouth, Dakar, Lomé, Niamey, Ottawa et Rabat s'apprêteraient à emboîter le pas à celles de la première vague. Les académies locales de la francophonie qui verront le jour, sur proposition du Président Macron, auront idéalement pour siège national les maisons de la Francophonie que nous construirons partout dans le monde.
- 36 Bien qu'il ne soit pas le vainqueur de la dernière présidentielle française, il faut reconnaître à Benoît Hamon le mérite d'avoir proposé la

construction d'un palais de la langue française. La dernière actualité de la Francophonie lui donne raison. Puisque les académies locales de la Francophonie, chères à Emmanuel Macron, vont accélérer la construction des maisons de la Francophonie, il serait hiérarchiquement justifié qu'un palais de la langue française abrite désormais, à Paris, le siège de l'Organisation internationale de la Francophonie, les services du Collège des francophonies et de l'Agence universitaire de la Francophonie. L'idée d'immortaliser la Francophonie par la pierre et le marbre est la traduction de la francophilophonie d'Abdou Diouf et de Benoît Hamon. Cette célébration mystique de la Francophonie dont parle Xavier Deniau est une flamme sacrée que les francophones engagés souhaitent rendre trans-générationnelle.

IV.5. Le projet de création d'une Agence de régulation de la langue française

37 La vitalité médiatique du français n'est pas un fait nouveau. La métamorphose du paysage provient de la prolifération des médias qui est elle-même une conséquence de la libéralisation de la presse dans de nombreux pays. Sur des millions de postes de télévision et de récepteurs radio, la langue française est soumise à toutes les contingences, à toutes les péripéties. Instituteurs, professeurs de langue, écrivains, grammairiens, lexicographes et autres bonnes vieilles sentinelles du bon usage sont depuis longtemps débordés ; ils ont presque jeté l'éponge. Dans le mythe populaire, l'Académie française était perçue comme la gardienne de la tradition ; il est évident désormais qu'elle a une faible emprise sur la réalité et préfère rester au-dessus des remous du feu de l'action. L'Agence de régulation de la langue française est donc envisagée comme la tour de contrôle en charge d'empêcher la désagrégation du français sans pour autant neutraliser le changement linguistique innovant. L'essor de la téléphonie mobile et d'Internet est venu accentuer l'effervescence polyphonique de la communication contemporaine. En 2011, Microsoft comptait 1 250 000 000 d'ordinateurs dans le monde ; Android avait produit 247 millions d'appareils, soit 234 millions de smartphones et 13 millions de tablettes ; Apple avait mis sur le marché 152 millions de terminaux, soit 112 millions d'I-Phones et 40 millions d'I-Pad (Vatin, 2011). En 2013, 2,4 milliards d'appareils avaient été vendus (Bembaron, 2013), le cap de 3

milliards de ventes ayant été franchi en 2017. Ce nombre vertigineux d'ordinateurs, téléphones et tablettes en circulation témoigne du défi historique de ne pas perdre la maîtrise du français en immersion totale dans les nouvelles technologies. Le langage *sms*, perçu comme un épouvantail par une certaine opinion, est plutôt une marque de vitalité du français. L'essentiel est de ne pas se laisser submerger par des pratiques langagières sans frein. L'Agence de régulation du français devra garder la haute main sur tous les états de la langue française. Les usagers des technologies nouvelles ne réalisent pas à quel point l'intelligence artificielle partage aujourd'hui avec nous une portion non négligeable de la faculté du langage jadis spécifique à l'homme. Le système Windows rend le dialogue homme-machine disponible en 137 langues officielles à ce jour. Il y a là un enjeu majeur pour la Francophonie.

V. Les nouvelles fonctions de la langue française

- 38 La sociolinguistique a mis à jour des fonctions du français scientifiquement explorées dans les universités. Il est établi que le français est diversement langue vernaculaire, véhiculaire, officielle, diplomatique, commerciale, langue d'enseignement, de travail, de culture. Par esprit de routine très probablement, la connaissance intériorisée de ces fonctions classiques a occulté les nouvelles responsabilités du français engendrées par le progrès technologique.

V.1. Le statut de français langue interplanétaire

- 39 La fonction du français ici exposée vient de connaître sa première consécration scientifique internationale. Le jury du concours « Français et Sciences 2018 » a justement décerné un prix à l'article intitulé « Le Français langue interplanétaire à la "démessure" du kilométrage » (Yongui, 2018). Cet article attire justement l'attention sur une fonction inexplorée de la langue française. En effet, un phénomène original de notre civilisation technologique échappe à notre perception bien qu'il soit manifeste : la présence des langues dans l'espace extra-atmosphérique depuis 58 ans. À la faveur de la prise de conscience de

ce phénomène, il a été proposé que la Francophonie adopte une nouvelle échelle de promotion de la langue française en prenant acte de son statut nouveau de langue interplanétaire. À ce jour, aucune puissance spatiale n'a développé une politique linguistique de l'espace interplanétaire. Or, en six décennies, des données indéniables se sont accumulées. Le 12 avril 1961, par le canal de la spatialisation de Youri Gagarine, la langue russe est devenue la première langue de l'espace. Le 21 juillet 1969, l'anglais est devenu la première langue de l'humanité à retentir sur la Lune. En 1977, la langue française a expérimenté son premier surgissement dans le cosmos en embarquant dans les sondes Voyager-1 et Voyager-2. La sonde Voyager-1 est la position la plus avancée de notre civilisation dans l'Univers. Elle croise à 21 milliards de kilomètres avec 55 langues à son bord, dont le français. Qui l'eût cru ? La langue française se déplace actuellement à 21 milliards de kilomètres avec Voyager-1 et à 17 milliards de kilomètres de la Terre avec Voyager-2. Or, nous continuons à croire naïvement que le statut le plus élevé du français est celui de langue officielle et de travail des Nations unies. Avant d'entrer dans le champ magnétique du système solaire, la sonde Voyager-1 a d'abord exploré avec succès toutes les planètes géantes de notre système solaire -Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune-, les saluant de son généreux « Bonjour tout le monde » en français, « Hello to you, we are children of planet Earth » (Salut à vous, nous sommes les enfants de la planète Terre) en anglais, « Shalom » (Paix !) en hébreu, « Salam alayk um... » (Que la paix soit sur vous !) en arabe, etc. La responsabilité de l'espace francophone est plus grande qu'on ne l'imagine : il est représenté par 14 langues dans les sondes Voyager : hormis le français, l'arménien, l'espéranto, l'hindi, le hongrois, le latin, le polonais, le portugais, le roumain, le serbo-croate, le tchèque, le thaï, l'ukrainien, le vietnamien naviguent et s'expriment aussi à 21 milliards de kilomètres de la Terre. Aujourd'hui que nous savons ces langues présentes dans des régions si lointaines de l'Univers, il apparaît clairement qu'elles ne sont encadrées par aucune institution. Le Commonwealth n'est nullement plus avancé que la Francophonie en matière de glottopolitique spatiale alors qu'il compte 20 langues de sa sphère culturelle dans les sondes Voyager : anglais, bengali, chichewa, cinghalais, gallois, gujarathi, hindi, ila, kannara, luganda, marathi, népalais, nguni, oriya, ourdou, pendjabi, persan, rajasthani, sotho du sud, telougou. L'Organisation internationale de la Francophonie est appelée à signer des accords de coopération

avec le CNES (Centre national d'études spatiales), l'ESA (Agence spatiale européenne) et l'ASC (Agence spatiale canadienne), dans l'optique du développement d'une politique linguistique des langues interplanétaires de l'espace francophone. Au plan national, l'Arménie, le Cap-Vert, la Croatie, la Hongrie, l'Île Maurice, la République Tchèque, la Roumanie, la Serbie, la Thaïlande, l'Ukraine et le Vietnam ont intérêt à prendre conscience de la fonction interplanétaire de leur langue afin de la promouvoir. L'État le plus représenté dans les deux sondes Voyager est l'Inde avec dix langues à elle seule. La Chine seconde l'Inde avec quatre langues : l'amoy, le cantonais, le mandarin et le wu. Un tel privilège n'est pas négligeable dans la mesure où dans l'espace cosmique, les écarts entre les civilisations se creusent en termes de millions de kilomètres.

- 40 En 2018, le budget de l'ESA s'est chiffré à 5,6 milliards d'euros, la contribution de la France s'élevant alors à une hauteur de 961,2 millions d'euros. Le budget du CNES est de 2423 millions d'euros en 2019, 2438 millions d'euros en 2018, et de 2334 millions d'euros en 2017 (CNES, 2018). À travers le CNES, la France consacre le deuxième budget au monde, derrière celui des États-Unis, aux activités spatiales civiles. Au vu des milliards d'euros investis depuis 1975 par la France et d'autres pays francophones dans l'industrie spatiale européenne, on ne peut prendre à la légère des retombées interplanétaires en faveur de la langue française.

V.2. Les fonctions cybernétiques du français

- 41 Le français atypique de la messagerie électronique, pratiquement consubstantiel des NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication), manifeste des métamorphoses très emblématiques de l'évolution de la langue française dans le temps et l'espace. L'écriture déviante des internautes et des texters, qualifiée d'*hyperlangue* par Gervais Mendo Ze (2002, 98), dévoile des motivations qu'une étude récente a pu mettre en évidence. Moufoutaou Adjéran (2016, 20-21) trouve que les réseaux sociaux et les sms recourent à cinq fonctions : une fonction de communication à laquelle se greffent les fonctions économique, stylistique, syntaxique et de proximité. Germaine Bienvenue Noukio (2016, 170-175) distingue, pour sa part,

une fonction cryptique et une fonction ornementale et ludique. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces différentes fonctions, les cybernautes et les texters déploient plusieurs stratagèmes. Concrètement, Jean Paul Yongui (2014, 16-74) identifie vingt sortes d'astuces scripturales usitées pour produire une écriture déviante mais intelligible. On citera notamment :

- 42 i/ Le recours aux rébus entendus comme une analogie phonétique entre le nom d'une figure et un mot, une lettre ou une suite de lettres : *Bn boen8 é mer6 davans.* (Bien, bonne nuit et merci d'avance.)
- 43 ii/ L'instabilité de la graphie des lexèmes et des grammèmes : *C urjan ! (C'est urgent !)*
- 44 *C urgen il di ! (Il dit que c'est urgent.)*
- 45 iii/ L'apocope qui est l'abrégement du mot par la fin : *Dac on se voit 2m1...* (D'accord, on se voit demain.)
- 46 iv/ L'aphérèse qui est l'abrégement du mot par l'avant : *gcoz o fon amin8* (Je causais au téléphone à minuit.)
- 47 v/ La siglaison : *Ecri mw stp.* (Écris-moi s'il te plaît.)
- 48 vi/ L'usage des symboles d'origine mathématique : *Sandra il a ± grav a odza.* (Sandra, il a plu gravement à Odza.)
- 49 vii/ L'usage des émoticônes : *Je voudrai etre un poisson pour effleure tes levres de corail. *^ _ ^** (Je voudrais être un poisson pour effleurer tes lèvres de corail. Très joyeux.)
- 50 La prise en considération du français relâché des NTIC n'est pas une trahison de la norme ou du purisme. Par clairvoyance, il convient de reconnaître que la métamorphose de l'écriture est un phénomène de civilisation auquel le français gagne à s'adapter pour pouvoir demeurer une langue vivante. L'essentiel est de développer une vigilance permanente qui protège les valeurs intrinsèques de la langue française. Claude Hagège (1987, 192-193) encourage la persévérance et l'attitude de veille lorsqu'il déclare : « La promotion du français dans le monde contemporain est une entreprise de longue haleine, qui ne peut se satisfaire de suggestions ponctuelles et dispersées ».

Conclusion

- 51 En cinquante ans de cheminement, la Francophonie institutionnelle s'est imposée comme la locomotive et la cheville ouvrière de la francophonie des peuples. Le jubilé ou cinquantenaire est le cycle festif du temps le plus mystique et le plus puissant pour des raisons clairement exposées par la métaphysique des religions dites révélées. Tout cinquantenaire constitue par conséquent un rendez-vous crucial avec l'Histoire, un événement à revêtir de la plus grande solennité. Les festivités organisées à cette occasion sont méritées ; elles sont la célébration joyeuse des succès engrangés en cinq décennies. À propos des réussites, de nombreuses statistiques témoignent de maintes initiatives florissantes et des progrès évidents de la communauté francophone. Sur le plan institutionnel, le niveau d'engagement des États s'est sensiblement élevé en passant de la représentation par une délégation ministérielle, lors de la Conférence générale de l'ACCT, à la représentation par un Chef d'État ou de gouvernement au Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie. Le poids démographique des locuteurs fait un bond spectaculaire de 200 millions en 2010 à 300 millions en 2018, soit une augmentation d'un tiers. Les directions centrales de l'OIF sont devenues thématiques et programmatiques. Leur efficacité est renforcée par l'action des institutions spécialisées créées au fil du temps et des nécessités. Malgré cette heureuse évolution, la Francophonie souffre de maux endémiques parmi lesquels le torpillage du génie du français, la pénurie du livre, le déficit de communication, une Charte moderne mais lacunaire, la crise de la pleonexia, le délaissement des langues autochtones. Le cinquantième anniversaire d'une institution est une étape de maturation censée conjurer l'essoufflement pour insuffler un esprit roboratif et susciter un nouvel élan. Par conséquent, une grosse attente environne le cinquantenaire : la rupture avec les discours convenus au profit d'une profusion d'inventivité, dans l'optique d'une pérennisation de l'idéal francophone défini par les pères fondateurs Habib Bourguiba, Hamani Diori, Georges Pompidou, Léopold Sédar Senghor et Norodom Sihanouk. Néanmoins, la technocratie aux commandes de la Francophonie depuis deux décennies a tellement fait preuve de surdité aux appels de l'intelligentsia qu'on est en droit de s'interroger

sur le sort qui sera réservé à la force de proposition exprimée à l'occasion du cinquantenaire de la Francophonie.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

ACCT (1970), *Textes fondamentaux : Convention relative à l'ACCT, Charte de l'ACCT*, Archives ACCT / Bibliothèque du Siège.

Anis J. et Lebrave J.-L. (1991-1993), *Texte et ordinateur : les Mutations du Lire-Ecrire*, Paris, C.R.L. de Paris X Nanterre.

Conférence ministérielle de la Francophonie (2005), *Charte de la Francophonie*, Antananarivo, Organisation internationale de la Francophonie.

Fall Y. (dir.) (2018), *La langue française dans le monde synthèse 2018*, Paris, Gallimard / Organisation internationale de la Francophonie.

Fall Y. (dir.) (2019), *La langue française dans le monde 2015-2018*, Paris, Gallimard / Organisation internationale de la Francophonie.

Germain C. et Séguin H. (1998), *Le point sur la grammaire*, Paris, CLÉ international, coll. « Didactique des langues étrangères ».

Hagège C. (1987), *Le Français et les siècles*, Paris, Odile Jacob.

Rheingold H. (2005), *Foules intelligentes*, Paris, M2 éditions.

Tanawa E. (dir.) (2017), *Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF)*, Dakar, Organisation internationale de la Francophonie.

Yongui J. P. (2014), *Étude morphologique et fonctionnelle du français des sms dans la téléphonie mobile au Cameroun*, Yaoundé, mémoire de master, FALSH, Université de Yaoundé I.

Zang Zang P. (2006), *Linguistique et émergence des nations : Essai d'aménagement d'un cadre théorique*, Yaoundé, thèse de doctorat d'État en langue française, FALSH, Université de Yaoundé I.

Articles

Adjeran M. (2016), « Pratique langagière des jeunes Béninois sur les réseaux sociaux et dans les SMS : Analyse des usages lexicaux », *Pratique langagière des jeunes sur les réseaux sociaux et dans les SMS en Afrique de l'Ouest et centrale*, Revue SOCID, n° 1, p. 9-36.

Association internationale des Maires francophones (2019), « Mission de l'AIMF à Phnom Penh pour préparer la 39^{ème} assemblée générale et lancer de nouvelles coopérations », *Raisonnance*, n° 13, 10/2019, disponible sur : <http://www.aimf.asso.fr/Mission-de-l-AIMF-a-Phnom-Penh-pour-preparer-la-39eme-Assemblee-generale-et.html>.

Association internationale des Maires francophones (2019), « 89^{ème} réunion du bureau de l'AIMF : sport et vivre-ensemble », *Raisonnance*, n° 13, 10/2019, disponible sur : <http://www.aimf.asso.fr/89eme-reunion-du-Bureau->

[de-l-AIMF-a-Kigali-Sport-et-vivre-ensemble-au-coeur-de.html](#).

Bembaron E. (2013), « 2,4 milliards de mobiles, PC et tablettes vendus dans le monde en 2013 », *Le figaro.fr tech et web*, 04/04/2013, disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2013/04/04/32001-20130404ARTFI000490-24-milliards-de-mobiles-pc-et-tablettes-vendus-dans-le-monde-en-2013.php>.

Broglié G. de (2002), « Senghor, ou la nécessité de la langue française », *discours de l'Académie des Sciences morales et politiques en séance publique d'hommage à Léopold Sédar Senghor à l'Institut de France*, disponible sur : <http://www.asmp.fr>.

Centre national d'études spatiales (2018), « Le 2^{ème} budget au monde », *cnes.fr*, 13/04/2018, disponible sur : <https://cnes.fr/fr/web/CNES-fr/11507-le-2eme-budget-au-monde.php>.

Conférence ministérielle de la Francophonie (2019), « Résolution sur le cinquantième de la Francophonie », 36^{ème} session de la CMF Monaco 30-31/10/2019, disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/Resol_Cinquantenaire_CM_F_36_30102019.pdf.

Leclerc J. (2017), « Les langues selon les continents », *L'aménagement linguistique dans le monde*, disponible sur : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/Langues/1div_continent.htm.

Macron E. (2018a), *Discours de la Journée internationale de la Francophonie*, disponible sur : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/03/20/discours-demmanuel-macron-a-linstitut-de>

[-france-sur-lambition-pour-la-langue-francaise-et-le-plurilinguisme](#).

Macron E. (2018b), *Discours au Sommet de la Francophonie à Érevan*, disponible sur : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/10/12/discours-au-sommet-de-la-francophonie-a-erevan>.

Magdelaine C. (2019), « Le cyclone Idai, le "pire désastre naturel" de l'histoire du Mozambique », *notre-planete.info*, 24/03/2019, disponible sur : <https://www.notre-planete.info/.../1630-cyclone-Idai-Mozambique>. (<https://www.notre-planete.info/.../1630-cyclone-Idai-Mozambique%0D>)

Mendo Ze G. (2002), « Les langues nationales dans le contexte des nouvelles technologies de l'information et de la communication », *Langues, Textes, Communication à l'ère des NTIC*, Langue et communication, n° 2, p. 93-102.

Mendo Ze G. (2007), « Considérations sur l'insécurité linguistique, la compétence et l'appropriation du français en milieu plurilingue : le cas du Cameroun », *Insécurité linguistique et ethnostylistique*, *Langues et communication*, n° 6, p. 19-98.

Mushikiwabo L. (2018), « Pour une Francophonie au summum de ses potentialités », *L'opinion.fr*, 10/10/2018, disponible sur : <https://www.lopinion.fr/editio/international/francophonie-summum-potentialites-164966>.

Noukio G. B. (2016), « Écriture juvénile au Cameroun à l'ère de l'internet », *Pratique langagière des jeunes sur les réseaux sociaux et dans les SMS en Afrique de l'Ouest et Centrale*, *Revue SOCID*, n° 1, p. 159-177.

Rogan E. (2013), « Les formes politiques de la pleonexia chez Aristote », dans

Alexandre S. et Rogan E. (dir.), *Avoir plus : une figure de l'excès ?*, Actes du colloque international organisé par l'association Zetesis, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne et Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, Paris, 10-11 juin 2011, n° 3, disponible sur : <http://www.zetesis.fr/actes/spip.php?article30>.

Tadadjeu M. (1985), « Pour une politique d'intégration linguistique camerounaise : le trilinguisme extensif », *L'identité culturelle camerounaise*, p. 187-202.

Vatin O. (2011), « 1,25 milliard d'ordinateurs Windows dans le monde », *L'ifo*, 07/12/2011, disponible sur : <https://www.linformaticien.com/actualites/id/22535/1-25-milliard-d-ordinateurs-windows-dans-le-monde.aspx>.

Yongui J. P. (2018), « Le français langue interplanétaire à la "démessure" du kilométrage », *Concours Français et Sciences 2018 « Mesures et unités du monde »*, disponible sur : <https://www.bipm.org/utls/common/pdf/concours2018/YONGUI.pdf>.

RÉSUMÉS

Français

La matrice originelle de la Francophonie est une idée de rassemblement dont la génialité a consolidé un mouvement associatif désormais cinquantenaire. Les institutions naissent des idées et se maintiennent par la vertu de la pensée constructive. Par conséquent, le cinquantième anniversaire de la Francophonie institutionnelle signifie d'abord que la force d'une idée a triomphé jusque-là de l'usure du temps. Ce demi-siècle convie ensuite à une cure de jouvence de la Francophonie, à une modernisation de ses institutions au premier rang desquelles l'Organisation internationale de la Francophonie, dans l'optique de pérenniser l'idéal de fraternité universelle par le partage de la langue française. Loin d'être un monde parfait, l'espace francophone souffre de dysfonctionnements qui l'exposent à des critiques fondées ou outrées. Dans l'encadrement de la théorie des régulations du sociolinguiste Paul Zang Zang, le présent article diagnostique les difficultés structurelles de la Francophonie. Aucun sujet n'est tabou : la langue française, la Charte d'Antananarivo 2005, la diffusion du livre francophone, le statut des langues autochtones, la crise des mobilités, la « francophobiphonie », l'humanitaire, le déficit de communication, les obstructions à l'inventivité. Au lendemain du cinquantenaire, la Francophonie devra faire face au défi de la traversée des siècles. Par le truchement de l'approche diachronique prospective, le présent article esquisse une palette de solutions destinées, dans l'immédiat, à préserver la symbiose absolue entre la Francophonie et la totalité du XXI^{ème} siècle. Objectivement, la gouvernance de la Francophonie du troisième millénaire ne peut rester captive de la rhétorique et des méthodes des années 1970. Par conséquent, le basculement du monde dans le XXI^{ème} siècle oblige la Francophonie institutionnelle à opérer sa propre transfiguration. Le présent article préconise ainsi une présence télévisuelle plus audacieuse de la noosphère francophone sur une planète Terre

où Internet et la téléphonie mobile ont exacerbé la polyphonie des idiosyncrasies et des cultures. Dans ce monde nouveau proposé par l'actuel millénaire, le destin de la langue française s'accomplit par l'infiniment petit, avec les nanotechnologies, et via l'infiniment grand exploré par les technologies astronautiques. Forts de ce constat et faisant écho à la théorie des régulations, de nombreux chercheurs invitent à intégrer les fonctions cybernétiques dans les stratégies futures de diffusion du français.

English

The primitive matrix of La Francophonie is an idea of gathering with a wisdom which consolidates an associative movement henceforth fifty-year-old. Institutions bear from ideas and subsist by the virtue of constructive thinking. Therefore, the fiftieth anniversary of institutional La Francophonie means first that the strength of an idea overcomes till now on the passing time. This half-century invites us afterwards to a rejuvenation of La Francophonie, to a modernization of its institutions with the international Organization of La Francophonie at the first rank, in order to perpetuate the universal fellowship ideal by the French language sharing. Far to be a perfect world, the francophone space suffers of many failures which expose it to right or exaggerated criticisms. In the frame of the regulations theory conceived by the sociolinguist Paul Zang Zang, the present article diagnoses the structural difficulties of La Francophonie. Anyone subject is taboo: The French language, the Antananarivo 2005 Charter, the francophone book diffusion, autochthonous languages status, mobility crisis, "francophobiphony", humanitarian, communication deficiency, obstructions to inventiveness. The days after the jubilee, La Francophonie will face to the challenge of crossing centuries. Through the diachronic prospective approach, the present article elaborates a cluster of solutions prepared, immediately, to keep safe the absolute harmony between La Francophonie and the totality of the XXIst century. Objectively, the third millennium governance of La Francophonie cannot remain captive of the 1970 years rhetoric and methods. The sudden entrance of the world in the XXIst century obliges La Francophonie to perform his own transfiguration. The present article recommends consequently more audacity of francophone propaganda in the television broadcasting technology, chiefly in this times Internet and mobile telephony have increased a genuine polyphony of idiosyncrasies and cultures. In the new world carried by the present millenarium, the French language fulfils its destiny in the infinitely small via the nanotechnologies, and in the infinitely large investigated by the astronautic technologies. Founded on this observation and answering to the regulations theory, numerous searchers plead in favour of cybernetic functions integration in the future strategies of French language diffusion.

Mots-clés

francophilophonie, gouvernance, jubilé, plurilinguisme, prospective

Keywords

francophilophony, governance, jubilee, multilingualism, foresight.

AUTEUR

Jean Paul Yongui

Doctorant et titulaire d'un master en langue française, Jean Paul Yongui, après 15 ans de professorat des lycées et collèges, est actuellement Attaché d'enseignement supérieur et de recherche à l'Université de Yaoundé I.

Francophone engagé, l'intéressé est également un lauréat des championnats du monde d'orthographe de langue française de la décennie 1990 et du concours « Français et Sciences 2018 ».